



# Formation Spécialisée du 10 mars 2026

## Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En 2025, l'ensemble des représentants du personnel a souligné à maintes reprises que les ordres du jour des réunions de la Formation Spécialisée étaient trop fournis pour permettre la tenue d'échanges satisfaisants sur l'ensemble des points à aborder. Face à ce constat, vous avez choisi de donner suite aux revendications des organisations syndicales réclamant la tenue de groupe de travail préparatoires auxdites réunions, afin d'aborder notamment les sujets non soumis aux votes. Le premier de ces groupes de travail s'est ainsi tenu le 9 février dernier. Cependant force est de constater que malgré cette réunion, les sujets qui vont nous occuper aujourd'hui sont encore une fois très nombreux. Qui plus est, il est prévu d'aborder 3 points particulièrement sensibles et faisant souvent l'objet de longs débats: le DUERP/ PAP en premier lieu, l'étude des fiches de signalement ensuite et enfin le bilan des registres SST du deuxième semestre de l'année écoulée. Or chacun de ces thèmes pourrait faire l'objet d'un GT à lui tout seul ! Ce qui a d'ailleurs été le cas pour le DUERP/ PAP en 2024.

Pour revenir sur ce GT préparatoire, il s'est tenu une dizaine de jours avant la promulgation de la Loi de finances pour 2026. De fait, il ne vous était pas possible à cette date de nous communiquer le montant de l'enveloppe dévolue au fonctionnement de la formation spécialisée en 2026. Nous espérons donc que vous aurez un montant chiffré à nous annoncer aujourd'hui. Et nous espérons surtout que celui-ci ne sera pas sévèrement revu à la baisse tant les chantiers s'annoncent nombreux en 2026.

Cette inquiétude est légitime pour deux raisons. La première vient du fait que la loi de finances pour 2026 a pour objectif de ramener le déficit à 5 % du PIB (contre un objectif de 5,2 % en 2025), ce qui entraînera forcément des coupes budgétaires et des économies drastiques. Or nous savons bien que dans de telles situations, ce sont souvent les dépenses sociales qui font office de variable d'ajustement !

La deuxième raison provient des annonces faites par La Direction Générale de l'administration et de la Fonction Publique (DGAFP) confirmant une baisse de 76,8 % du budget des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS), ainsi que la suppression 29 millions d'euros de crédits. Et ceci alors même que le budget 2026 n'était pas encore connu !

Ces annonces, dont les conséquences concrètes vont s'avérer lourdes à porter (augmentation du reste à charge pour l'agent dans la restauration collective, possible abandon des séjours handicap et aidants, accès réduit aux logements d'urgence et temporaire, difficulté d'accès à l'aide à l'installation des personnels, etc...) confirment notre constat sur les coupes dans les budgets sociaux. Nous espérons donc sincèrement que le budget de la FS ne connaîtra pas une baisse aussi drastique. Si un tel pourcentage de réduction devait y être appliqué, le budget ne serait plus que d'un peu plus de 29 000 euros. Alors même que rien qu'aujourd'hui, vont être soumis au vote un peu plus de 40 000 euros de dépenses, dont plusieurs faisant suite à des recommandations médicales.

L'incertitude autour des moyens de la FS est de nature à nous inquiéter. Tout comme le tableau de la situation de la DIPA que permet de dresser l'étude des documents préparatoire. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors des débats, mais certains risques remontés via le DUERP nous ont laissé perplexe. Par exemple le risque N°26626 concernant la BSE3 où « Le bureau du Chef de Service sert de dépôt des marchandises saisies ». Sauf erreur de notre part, il ne s'agit pourtant pas d'un lieu répertorié dans OGAM.... De plus la solution proposée est d'envisager des dépôts plus fréquents. Alors même que les services de la recette interrégionale ont fait remonter 24 risques au DUERP dont le sous-effectif, la manutention et la manipulation de marchandises inconnues. Ceci n'est qu'un exemple mais il est révélateur d'une situation dégradée à la DIPA, notamment du fait du sous-effectif.

Enfin a travers cette déclaration liminaire, le SNAD-CGT souhaite également rappeler l'importance du PV de séances et de son contenu. Celui-ci est quelque chose de fondamental, car il s'agit du document opposable devant un tribunal. De fait, sa relecture nécessite un temps dédié important, et nous devons prendre sur notre temps personnel ou utiliser du droit syndical de notre organisation, ce qui accroît la charge mentale reposant sur les représentants du personnel.